



SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER  
SANT-TEGONEG LOGEGINER  
DAL'C'H MAD ATAO !

# Règlement / Reoliadur

## Concours Photo Amateur

(réservé aux habitants de la commune)

**Du 1<sup>er</sup> avril au 28 mai 2023**

**Thème / Tem :**

**Nature sauvage de ma rue / Natur ouez ma straed**



Credit photo / Perc'henn al luc'hskeudenn : Jean-Baptiste SEIGNEURIC

## Ur Genstrivadeg Luc'hskeudennoù Amateur

(miret evit annezidi ar gumun)

**Eus ar 1<sup>añ</sup> a viz Ebrel d'an 28 a viz Mae 2023**

# Concours photo

## 1. Objet :

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner organise un concours photo amateur du 1<sup>er</sup> avril au 28 mai 2023.

Le thème du concours photo est : « **Nature sauvage de ma rue** » (flore et faune en milieu urbain).

Le concours comprend deux catégories de participants : catégorie Jeunesse (moins de 18 ans) et catégorie Adulte (plus de 18 ans).

## 2. Conditions de participation :

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs uniquement, habitant dans la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, sans restriction d'âge ou de nationalité. La participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale.

Le participant affirme être l'auteur de la photographie, qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitation attachés à cette œuvre et qu'il a l'autorisation du droit à l'image des personnes présentes sur la photo.

Il autorise la mairie de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner à utiliser et diffuser sa photo gratuitement dans ses différents supports de communication (numériques, papiers) et expositions et uniquement à ces effets. Dans ce cas, le nom du photographe sera mentionné et aucune utilisation commerciale des photographies ne sera faite.

Toutes les photos doivent être prises dans la commune, les photos prises en dehors de la commune ne pourront être sélectionnées. Le lieu exact devra être précisé pour chaque photographie.

Chaque participant peut déposer au maximum 3 photographies.

Un formulaire d'inscription est à compléter et à retourner en mairie par mail ou papier.

### **3. Envoi des photos :**

Les photos sont à envoyer en format numérique JPEG, d'une définition de qualité, et sont à transmettre à la mairie à l'adresse mail : [mission@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh](mailto:mission@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh) en indiquant votre nom et prénom dans le mail.

Nous conseillons d'utiliser une plateforme de téléchargement et de transmettre le lien par mail.

Si toutefois vous ne pouvez pas transmettre vos photos par mail, vous pouvez les déposer en mairie de Saint-Thégonnec à l'aide d'une clé USB.

Prenez soin lors de votre dépôt d'indiquer votre nom et prénom ainsi qu'un numéro d'ordre (1-2-3) pour chacune de vos photos.

La date limite de dépôt des photos est fixée au dimanche 28 mai à minuit.

Ne pas oublier de ramener le formulaire d'inscription.

### **4. Conditions et sélections :**

Les photos seront soumises à un jury composé d'élus et d'habitants de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner. Les membres du jury ne peuvent participer au concours. Le jury se réunira début juin. Les résultats seront communiqués le vendredi 9 juin sur le site internet et Facebook de la commune.

A l'issue de ce concours, plusieurs photos seront sélectionnées et exposées à la salle Kanevedenn.

Les photos seront imprimées (en format 40x60 cm sur de l'aluminium Dibond). A la fin de cette exposition, les participants pourront récupérer leur photo ou les céder à la commune pour des expositions ambulantes. Si la photo n'est pas récupérée au bout de 6 mois, elle deviendra propriété de la collectivité.

Prix Jeunesse : Bon d'achat de 50 €

Prix Adulte : Bon d'achat de 50 €

## 5. **Responsabilité** :

En soumettant ses images au concours, le participant accepte les termes du règlement du concours.

La commune décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photographies envoyées ainsi que tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque nature que ce soit.

La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier les modalités après information des participants si les circonstances l'exigent.

Tout manquement au règlement entraîne la disqualification du candidat.

RGPD : Les informations recueillies seront uniquement utilisées à l'occasion de ce concours et seront conservées pendant un an.

## 6. **Informations complémentaires** :

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter les organisateurs :

[mission@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh](mailto:mission@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh)

